



COMMUNIQUÉ

Les quincailleries heureuses de la promesse conservatrice d'un crédit d'impôt permanent pour la rénovation

Longueuil, le 4 août 2015 – «Le caractère permanent du crédit d'impôt promis par le premier ministre sortant en début de campagne électorale change complètement la donne», estime Richard Darveau, président et chef de la direction de l'Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction qui en fait la demande répétée depuis plus de cinq ans.

Les avantages fiscaux ponctuels sont loin d'être inutiles, mais leur impact comporte une part d'effets pernicieux.

Au nombre des inconvénients, la difficulté de requérir aux services d'un entrepreneur du fait que les carnets de commandes se remplissent à chaque mesure gouvernementale temporaire. Leurs tarifs peuvent aussi gonfler en raison de la rareté des ressources.

Plus incident est le facteur d'empressement que provoque tout programme temporaire: on procède à des travaux dans l'urgence au lieu de les réaliser au meilleur moment, selon l'état de la propriété et les projets du ménage.

En réalité, un crédit d'impôt dans le secteur de l'habitation doit viser non seulement à stimuler l'activité économique, mais aussi à combattre le travail au noir qui sévit encore dans l'industrie et à inciter les investissements durables dans le patrimoine bâti. Dans cette perspective, le taux annoncé aujourd'hui de 15 % applicable

aux rénovations d'une valeur minimale de 1 000 \$ peut inciter les contribuables à confier leurs travaux à des professionnels.

Cependant, en plafonnant à 5 000 \$ la valeur des travaux admissibles, la promesse perd beaucoup de son attrait. Selon M. Darveau, « l'idée d'un maximum est une mauvaise piste. » Il suggère « de ne pas limiter les montants, mais de s'assurer que les dépenses concernent strictement la résidence principale du requérant ». Une telle mesure bonifiée, soutient l'AQMAT, aurait un double effet positif : des revenus compensatoires plus grands pour le gouvernement, sous forme de taxes et impôts payés par les entreprises et les travailleurs concernés, avec en prime, une amélioration du patrimoine bâti en vertu de travaux et de matériaux potentiellement de meilleure qualité.

Soulignons qu'en avril 2015, 63 dirigeants de quincailleries et centres de rénovation ont répondu à la question: L'AQMAT doit-elle continuer de demander l'instauration d'un crédit d'impôt permanent? Ils ont été 43 % à considérer notre action « indispensable » et 48 % à la qualifier d'utile.

Également, en mars 2014, pas moins de 123 propriétaires-marchands et directions de bannières de quincailleries ont signé une pétition initiée par l'AQMAT afin que soit instauré un congé fiscal continu, correspondant à l'écart-type entre les coûts de travaux exécutés légalement et ceux faits « sous la table », applicable à toute intervention faite par un professionnel licencié et impliquant des matériaux satisfaisant les codes et normes en vigueur.

C'est donc dire que la promesse de M. Stephen Harper est accueillie avec enthousiasme par la direction de l'AQMAT qui est maintenant en droit d'espérer que les autres chefs de partis en lice feront du pouce sur l'idée en proposant un crédit non seulement illimité dans le temps, mais aussi en termes d'enveloppe budgétaire.



« Le caractère permanent du crédit d'impôt promis par le premier ministre sortant en début de campagne électorale change complètement la donne », estime Richard Darveau, président et chef de la direction de l'AQMAT.

À propos de l'AQMAT

Fondée il y a 75 ans, l'Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction (AQMAT) est une association sans but lucratif appartenant à ses entreprises membres. Pour ses 970 adhérents, elle défend leurs intérêts et leurs offres des services d'information, de formation et de réseautage d'affaires.

-30-

Claudy Laplante St-Jean
Rédactrice en chef et directrice des communications
Tél: 450 646-5842, poste 227
476, rue Jean-Neveu, bureau 200
Longueuil, QC, J4G 1N8